

Mairie de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL .84/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

10 septembre 2024

*L'An deux mil vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30,
le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
hors lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant
en qualité de Maire.*

DATE DE PUBLICATION :

19 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 25

Membres présents : 23

Nombre de votants : 25

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations : M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ADAM Stéphane
Mme GACNIK Marie-France à Mme YZQUIERDO Laurence

Etaient absents : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. HURET David ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-23 et L.2123-24,

VU la délibération n°82/2024 du Conseil municipal en date du 16 septembre 2024 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire,

VU la délibération n°83/2024 du Conseil municipal en date du 16 septembre 2024 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixant l'ordre du tableau,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

DE MAINTENIR les taux relatifs aux indemnités des élus votés dans la délibération n°04/2020bis en date du 28 juillet 2020.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus

AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 25 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

HURET David

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Maire

